

# COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM

## CONSEIL MUNICIPAL

Du dix-neuf février deux mille vingt et un

### COMPTE-RENDU

**Présents :** Lydia CASTELLE, Patricia SUFFRAN, Frédéric PONT, Olivier COLIN, Didier FOCH, Jean-Luc LARROUY, Jean-Claude MISTROT, David TAVASANI, Jean-Pierre VIALATTE

**Excusé :**

Brice DAVEZAC pouvoir à Lydia CASTELLE  
Laurent SALLES

**Absent :**

**Secrétaire de séance :**  
Lydia CASTELLE

**Président de séance :**  
Jean-Pierre VIALATTE

### Ordre du Jour :

- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Saves
- Préparation du budget primitif 2021
- Délibération pour engager les dépenses du renouvellement mobilier du secrétariat de la mairie et pour engager les démarches administratives pour la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de la Hte Garonne.
- Délibération pour engager les dépenses pour le contrôle obligatoire des défenses incendies de la commune.
- Point sur le dossier aménagement base de loisir et sentiers de randonnées.
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
- Questions diverses

### **Ouverture du Conseil municipal à 21h00**

- Le quorum est atteint
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 janvier 2021

Monsieur le maire précise :

Afin d'assurer le respect des règles sanitaires, LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements sont autorisés à se réunir. Le maire doit organiser la séance de l'organe délibérant dans le strict respect des consignes sanitaires avec respect des « gestes barrières » et des mesures de distanciation sociale) dans la salle des fêtes communale.

le huis-clos demandé par Mme CASTELLE Mr COLIN Mr TAVASANI  
pour raison sanitaire Covid-19

Monsieur le maire déclare la séance en huis clos

- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Saves

Monsieur le maire fait lecture des nouveaux statuts du syndicat des eaux Barousse Comminges Save du 30 janvier 2021.

Par application de l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales le Conseil municipal se doit de prononcer un avis.

**POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

- Préparation du budget primitif 2021

Monsieur le maire présente les orientations du budget primitif 2021

- Délibération pour engager les dépenses du renouvellement mobilier du secrétariat de la mairie et pour engager les démarches administratives pour la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de la Hte Garonne.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le projet de réaménagement du secrétariat mairie avec une mise en conformité PMR et pour le respect des normes sanitaires.

Présentations des offres, est retenu l'offre Techni Bureau (pose comprise)  
pour 3371,30 euros ttc

**POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

- Délibération pour engager les dépenses pour le contrôle obligatoire des défenses incendies de la commune.

Monsieur le maire présente la directive du SDIS pour le contrôle des défenses incendies communales.

Présentation de deux offres, SARL ADEFI Occitanie et Apave

Est retenu l'offre Apave pour 540 euros ttc

**POUR : 10                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

- Point sur le dossier aménagement base de loisir et sentiers de randonnées.

Présentation par Olivier Colin d'installations de jeux pour enfants. Après avoir rencontré la commerciale de la société « Loisirs diffusion », et avoir examiné ses premières propositions. Présentation de l'offre loisir diffusion d'un équipement loisir (balançoires, filet à grimper, poutre d'équilibre.... de 17 410 à 28 776 euros ttc. La décision est prise de prendre le temps pour étudier le projet

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police. Il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

- Questions diverses

Monsieur le maire indique qu'une demande a été faite pour le déplacement du bureau de vote à la salle des fêtes pour les élections Départementales et Régionales en juin prochain afin de respecter les règles sanitaires.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente les dépenses d'entretien des voiries et bâtiments après la suppression du poste d'employé en 2019.

**Fin du Conseil municipal à 00h05**